



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 13 juillet 2023

INFLUENZA AVIAIRE

Abaissement du niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène de modéré à négligeable

Face à l'amélioration de la situation sanitaire nationale au regard de l'influenza aviaire, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a décidé d'abaisser le niveau de risque sur le territoire national à « négligeable » à compter du 11 juillet 2023.

La France a recensé un total de 403 foyers influenza aviaire hautement pathogène détectés en élevage depuis le début de la crise au 1^{er} août 2022.

Au sein du département de la Seine-Maritime, aucun cas en élevage n'a été depuis septembre 2022. Concernant la faune sauvage, aucun cas n'a été détecté depuis mars 2023.

Ainsi, l'obligation de mise à l'abri des oiseaux d'élevages est levée, les rassemblements de volailles sont autorisés, le bâchage des camions lors de transport de palmipèdes de plus de 3 jours n'est plus obligatoire et toutes les restrictions liées aux activités cynégétiques sont levées.

La vigilance et le respect des règles de prévention restent toutefois impératifs pour les professionnels de la filière avicole et le grand public.

Toute mortalité ou signe clinique anormal fera l'objet d'un signalement au vétérinaire assurant le suivi de l'élevage ou de la basse-cour.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex